



Expropriation cause démolition d'un local commercial

Par italo, le **04/04/2017** à **14:14**

Bonjour,

Il est question que l'immeuble où se trouve le local commercial que je loue depuis presque 18 ans soit démolie dans le cadre d'une rénovation urbaine.

L'EPF qui agit pour le compte de la mairie de ma ville est en pourparlers avec le propriétaire. Si ceux ci aboutissent il est question que la mairie me verse, soit une indemnité de transfert soit m'indemnise sur la valeur du fonds.

Bien que je puisse prétendre à une toute petite retraite dans un peu plus de 2 ans , j'avais envisagé , afin de l'améliorer , de continuer jusqu'à mes 67 ans ou jusqu'à ce que qu'un repreneur se présente.

Est ce que je peux demander à ce que l'on tienne compte de celà dans l'estimation de la valeur du fonds de commerce ?

D'avance merci pour vos réponses.